



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

**Objet de la délibération**

**VŒU POUR UNE ALTERNATIVE AUX MESURES D'AUSTERITE IMPOSEES AUX COLLECTIVITES**

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Guillaume KERRIC pouvoir à Gwendal HENRY , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

**N° 2024.10.039****VŒU POUR UNE ALTERNATIVE AUX MESURES D'AUSTERITE IMPOSEES AUX COLLECTIVITES****Rapporteur : Alain LARRIVÉ**

La nouvelle est tombée comme un couperet. Le Gouvernement a annoncé que les collectivités vont devoir contribuer au redressement des finances publiques en instituant un fonds de précaution abondé par 2 % des budgets de fonctionnement des 450 plus grandes collectivités au niveau national. Cela se traduit par l'obligation imposée à Lorient Agglomération de produire un effort de contribution de 2,4 millions d'euros.

2.4 millions d'euros en moins pour notre territoire, c'est 2.4 millions d'euros en moins pour préserver nos services publics, essentiels et plébiscités par les citoyennes et citoyens ...

Que l'Etat nous dise où le couperet doit-il tomber ? On ne peut pas résumer 2,4 millions d'euros à une écriture financière. Cette ponction c'est 2.4 millions d'euros en moins pour la transition écologique, 2.4 millions d'euros en moins pour la cohésion sociale du Pays de Lorient, 2.4 millions d'euros en moins pour le développement économique...

Les Régions, les Départements, les Intercommunalités, les Communes doivent faire face à une nouvelle entorse au principe de libre administration des collectivités. Pointer les collectivités locales, comme responsables de la dérive des finances publiques, c'est périlleux. C'est fragiliser davantage le lien de confiance des citoyens envers les institutions.

Nous mettons en œuvre des politiques publiques, dans le respect du cadre légal qui nous oblige dans nos mairies, et c'est une bonne chose, à voter des budgets en équilibre. Les collectivités, malheureusement rompues et contraintes à cet exercice de contorsion budgétaire, sont de bonnes gestionnaires, qui contribuent à 70% des investissements publics sur les territoires. Pendant la crise sanitaire, pendant la crise énergétique, nous avons su répondre présents parce que justement nous assumons et nous y arrivons... toujours... mais jusqu'à quand ?

Doit-on subir le travail de sape de notre engagement au quotidien pour le Pays de Lorient et ses habitants sans réagir ? C'est démotivant pour nos collègues lassés par ce mépris, et qui ont démissionné en nombre et de manière inédite au cours du mandat que nous traversons.

Cette ponction des collectivités, c'est la mesure de trop. La méthode est brutale, la décision est unilatérale et ses conséquences inacceptables.... C'est une erreur manifeste alors que nous gagnerions toutes et tous, Etat et collectivités, à travailler de concert, en coopération pour préserver nos services publics, dans l'intérêt des habitants. C'est une voie à privilégier d'urgence pour trouver une alternative aux mesures d'austérité imposées aux collectivités.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le vœu suivant :

Considérant :

- Que le projet de loi de finances 2025 du gouvernement envisage de faire 60 milliards d'euros d'économies supportées par toutes les administrations publiques.
- Que les collectivités devront fournir un effort qui pourrait s'élever à 9 milliards d'euros pour contribuer au retour du déficit public à 5% du PIB en 2025.
- Que ces économies imposées par l'Etat aux collectivités auront des conséquences dommageables pour les services publics, les populations, les investissements...

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **DEMANDE** à Monsieur le Premier Ministre de présenter un budget 2025 qui ne contraigne pas les finances des collectivités territoriales dont celles des municipalités, qui puisse leur permettre d'assurer leurs investissements, qui leur donne les moyens de répondre aux besoins des populations et aux enjeux écologiques.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)